

- Étant l'une des principales nations commerçantes, la liberté d'entrer dans nos ports et d'en sortir est essentielle.

Le Canada a joué un rôle important dans la négociation et la rédaction du traité et a été identifié étroitement à la question du droit de la mer aux Nations Unies. Pour reprendre de nouveau les propos de Douglas Roche, « l'engagement du Canada à l'égard des Nations Unies reflète deux objectifs étroitement liés. Sur un plan général, les idéaux de l'ONU correspondent à l'idéal du Canada : le monde plus sûr et plus équitable qu'elle propose est le genre de monde dans lequel le Canada peut le mieux prospérer. Dans une perspective plus limitée, les Nations Unies constituent un moyen efficace de favoriser les intérêts nationaux du Canada. L'exemple le plus récent est la diplomatie énergique démontrée par le Canada à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle a aidé à créer un régime international qui protège les pêcheries du Canada et ses intérêts en matière d'environnement, tout en faisant valoir l'idée que les océans sont le patrimoine commun de l'humanité. »²

□ Questions

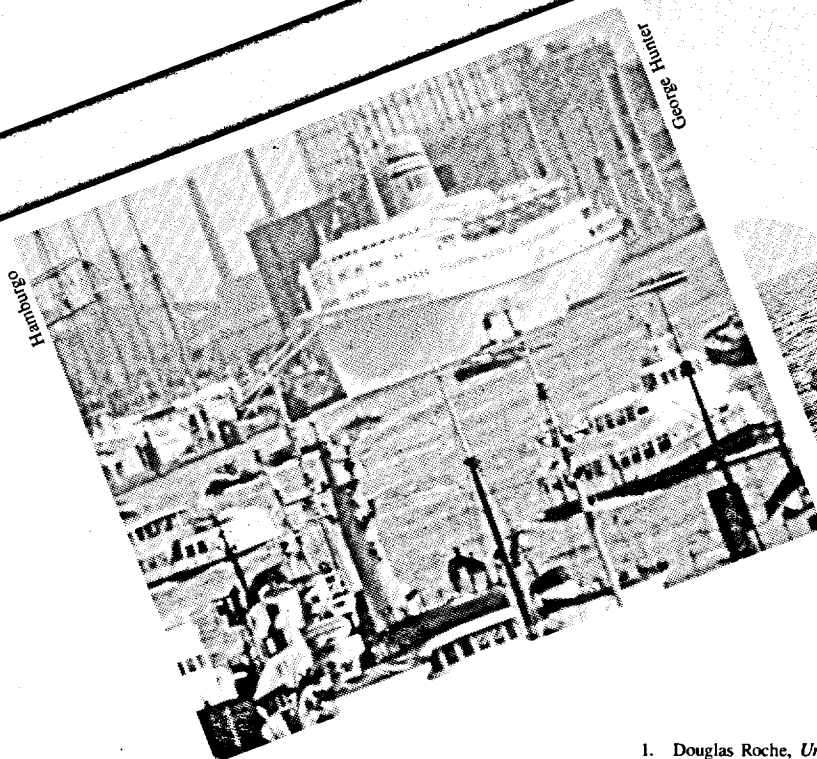
- Comment le principe de la Convention sur le droit de la mer peut-il être appliqué à d'autres domaines?
- Énumérer quelques-unes des répercussions de ce traité pour le Canada.
- Quels principes devraient guider les décisions dans lesquelles les intérêts du Canada sont mis en balance avec ceux du monde?
- Donner des raisons détaillées de l'importance du traité pour le Canada (par exemple, quelles contributions la pêche apporte-t-elle à l'économie?)

internationale et aux entreprises privées de s'adonner à l'exploitation minière. Néanmoins, les États-Unis ont voté contre la Convention et essaient de convaincre les pays occidentaux qui n'ont pas encore pris de décision et qui ont la capacité d'exploiter les fonds marins, particulièrement le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie, de ne pas adhérer à cet instrument. Par la suite, l'Italie a signé l'accord avant la date limite du 9 décembre 1984. Donc, même si 117 États ont signé la Convention le moment venu, soit le 10 décembre 1982, le refus constant de certains pays de s'associer à une éventuelle entreprise mondiale de haute technologie a semé la confusion.¹

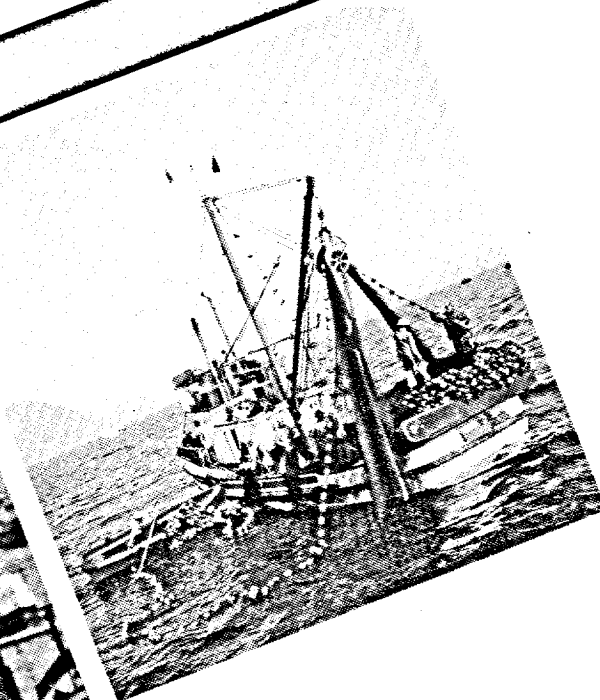
□ Participation du Canada

La Convention sur le droit de la mer est particulièrement importante pour le Canada pour les raisons suivantes :

- Nous avons le plus long littoral du monde.
- Nous avons le deuxième plateau continental du monde par sa superficie (surface sous-marine qui est un prolongement naturel de la masse terrestre du pays).
- La pêche est l'une de nos industries majeures.
- Nous avons un certain nombre de milieux marins qui sont particulièrement sensibles du point de vue écologique : l'Arctique, le Labrador, Terre-Neuve et le golfe du Saint-Laurent.



George Hinder



S6



Sicherheit auf See
Vereinte Nationen

1. Douglas Roche, *United Nations, Divided World*, p. 72.
2. Douglas Roche, *United Nations, Divided World*, p. 107.